n 1977

Nouveaux Droits de l'Homme

NOUVEAUX DROITS DE

NDH-CAMEROUN

Prix droits de l'Homme 2002 de la République Française

32, Rue Polyclinique Bastos
BP 4063 Yaoundé-Cameroun
Tél. : (237) 242 01 12 47
Fax : (237) 242 21 38 63 :
Email : ndhcam@yahoo.fr
Site Web: www.ndhcam.org

Déclaration N°200/NDH/2024

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2024

« Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme »

L'histoire des droits femmes est celle issue des luttes féministes menées sur les continents européen et américain, depuis 1909 jusqu'en 1972. En 1977 les Nations unies officialisent la date du O8 Mars comme étant la journée internationale de la femme. Une journée internationale mettant en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment la fin des inégalités par rapport aux hommes. Malgré l'évolution des droits de l'homme, la femme reste au Centre des préoccupations mondiales car plusieurs de ses droits ne sont pas encore véritablement respecter. Le Secrétaire général des Nations Unies, **António Guterres**, qui voudrait une fois de plus interpeller les Etats à accorder plus d'attention à la femme dans notre société a placé cette 39ème édition sous le thème : « ***Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme*** ». Pour le secrétaire général des Nations Unies, il est temps d'investir pour les femmes afin de réduire, les inégalités de sexes, faciliter le bien-être des femmes dans une société où les femmes sont encore presque exclues de la gestion des affaires publiques, du développement économique et social.

En effet, en cette journée de célébration de la « journée internationale de la femme » ou encore de la « journée internationale des droits de femmes » dans le monde, peut-on dire que la femme est dignement honorée, dans un contexte fortement marqué par des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes ? Des inégalités observées au plan politique comme administratif, avec une forte dominance des hommes ;[1]Au plan économique, où les femmes sont non seulement victimes de l'inégalité salariale, mais encore n'ont pas toujours un accès facile à l'emploi, surtout pour les femmes vivantes avec un handicap. Au plan social qui concerne l'éducation, la formation et la santé, la grande majorité de la population analphabète et sous scolarisée est la population féminine. Malgré les nombreuses batailles pour la scolarisation de la jeune fille, nombreux sont les pays où les femmes et des filles n'ont pas les mêmes droits que les hommes à la scolarisation, à la formation professionnelle et par conséquent ne peuvent pas exercer un emploi décent et bien rentable[2]. Les inégalités se sont accrues avec le phénomène des violences basées sur le genre[3] qui sont de plus en plus manifestes : allant du harcellent sexuel, aux mutilations génitales, violences sexuelles, physiques et ou psychologiques[4], violences domestiques, mariages forcés ou précoces, jusqu'au féminicide[5]. Cette situation déplorable montre davantage que la lutte pour le respect des droits des femmes est loin d'être remportée. Ce qui constitue un obstacle majeur et assez préoccupant pour le développement économique, social et pour la paix. Pourtant comme le dit le Secrétaire général des Nations Unies, **António Guterres**, « *l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont les véritables gageures de notre époque et le plus grand défi que le*

---

[1] La base de données Les femmes en politique : 2023 , sur le nombre de femmes élues dans le monde, l'on compte un pourcentage de 10 % des chefs d'État et 8 % des chefs de gouvernement dans le monde étaient des femmes au 1er janvier 2024. Le rapport Les femmes au Parlement en 2022 dresse également un état des lieux de la parité au sein des parlements dans le monde, et en fin 2022, 64 pays comptaient au moins 30 % de femmes dans leur chambre basse ou unique, soit seulement trois sièges de plus qu'en 2021

[2] En 2021, 31 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans n'étaient pas scolarisées, ni n'exerçaient d'emploi ou suivaient de formation , contre 16 % des jeunes hommes.

[3] Selon ONU FEMMES, la violence basée sur le genre est définie comme tout acte dirigé contre une personne en raison de son sexe, qui cause ou est susceptible de causer des douleurs ou des souffrances physiques, psychologiques ou émotionnelles, et concerne à la fois les femmes, filles hommes et garçons. https://unwomen.org, mise à jour le 4 mars 2024.

[4] Dans le monde, on estime que 736 millions de femmes – soit près d'une sur trois – ont subi au moins une fois des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire intime, des violences sexuelles en dehors du couple, ou les deux (30 pour cent des femmes âgées de 15 ans et plus).

[5] Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et ONU Femmes (2023) en 2022, environ 48 800 femmes et filles dans le monde ont été tuées par leur partenaire intime ou d'autres membres de leur famille. Cela signifie qu'en moyenne, plus de cinq femmes ou filles sont tuées toutes les heures par un membre de leur propre famille. Alors que 55 pour cent des féminicides sont commis par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille, seuls 12 pour cent des homicides sont commis dans la sphère privée.

monde ait à relever en matière de droits fondamentaux »[6]*. Poursuit le même auteur « Investir en faveur des femmes bénéficie à l'ensemble des personnes, des communautés et des pays ».*

Le cas du Cameroun n'est pas exceptionnel dans la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes. Il se s'observe à travers la faible représentativité des femmes en politique et dans l'administration, le sous-emploi des femmes qui occupent plus le secteur d'activité informel, la sous-scolarisation des filles surtout dans les régions du grand Nord et les violences basées sur le genre qui, couplé à la crise anglophone ont augmenté les cas de violences sexuelles dans les zones anglophones [7]. Ajouté à cela le phénomène de féminicide, qui est en nette hausse dans la société[8]. Ce constat désolant n'améliore pas l'état de l'évolution des droits de l'homme et surtout le respect des droits de femmes au Cameroun. Ce qui justifie les chiffres de l'indice d'inégalité au Cameroun, placent la valeur d'indice d'inégalité qui se situe entre les sexes au Cameroun à 0,560, classant ainsi le Cameroun à la 141 sur 162 pays dans l'indice 2019[9]. Pourtant, le Cameroun comme la plupart des pays africains et dans le monde a signé et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le protocole de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, qui proscrivent toutes formes de discriminations et de violences faites aux femmes. Et au plan national s'est doté des textes juridiques qui protègent les femmes tels que : le code du travail de 1992, le code pénal de 2018 et le Code électoral. Malheureusement l'existence de ces textes ne garantit guère leur applicabilité effective.

Ainsi, **Nouveaux Droits de l'Homme,** voudrait à l'occasion de cette journée, interpeler l'Etat du Cameroun à respecter les engagements pris par la ratification de ces instruments juridiques internationaux de protection des droits des femmes ; à mettre sur pied une véritable politique genre au Cameroun, des programmes d'autonomisation et de développement en faveur des femmes.

A l'Agence des Nations Unies pour les FEMMES (ONU FEMMES) davantage, à accompagner et appuyer l'Etat du Cameroun dans la conception des politiques, des programmes et des services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes et à ce que ces femmes et filles en profitent.

Nous ne pouvons terminer sans interpeler les femmes, qui sont les premières responsables de leur bien-être, à prendre davantage conscience de leurs droits et tout mettre en œuvre pour préserver et défendre ces droits.

---

[6] « L'égalité des sexes, le plus grand défi des droits fondamentaux », disponible sur https://www.un.org/fr/gender-equality/index.html, consulté le 02 novembre 2023.

[7] Selon les résultats de la Cinquième enquête Démographique et de Santé EDSC-V de 2018 au Cameroun, indique que 39% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans, causés par une personne quelconque. En outre 18% des femmes ont subi des violences au cours des 12 derniers mois précédent l'enquête. L'ONU a enregistré avec la crise anglophone près 4 300 cas de la violence sexuelle et sexiste dans les régions anglophones.

[8] Jusqu'à la fin de l'année 2023 le chiffre de féminicide au Cameroun s'élevait à plus de 80 femmes, qu'elles soient mariées, vivant en concubinage ou en union libre, ont été battues et assassinées par leurs conjoints au Cameroun 237ACTU.COM, 237actu@gmail.com, mise à jour le 27 octobre 2023

Fait à Yaoundé le 08 Mars 2024.

POUR NDH-CAMEROUN

La Chargée de Bureau

Hélène Marielle BETTANA